

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de BREUILPONT

(A rappeler dans toute correspondance)
Dossier n° PC 27114 23 A0005

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 027-212701148-20231113-PC2711423A0005-AR



Date de dépôt : 25/10/2023

Demandeur : Monsieur Alexandre IGUNET

Pour : Elévation d'un garage sur dallage existant

Adresse du terrain :
7 ALLEE DU VIEUX CHEMIN
27640 BREUILPONT

Cadastré : AC149, AC148

ARRÊTÉ

Délivré par le Maire au nom de la commune de BREUILPONT
refusant un Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

Le Maire de BREUILPONT,

Vu la demande de Permis de Construire susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 03/07/2015 ;

Vu le règlement y afférent, en particulier celui de la zone N ;

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI) du Département de l'Eure approuvé par arrêté préfectoral en date du 01/03/2017 ;

Vu le Certificat d'Urbanisme délivré négatif et tacitement en date du 18/09/2023 ;

Vu le récépissé de dépôt affiché en mairie en date du 25/10/2023 ;

Vu les pièces fournies par le demandeur ;

CONSIDÉRANT l'article N1 du PLU qui dispose que "*Toutes les occupations et utilisations du sol sont interdites en zone N à l'exception de celles mentionnés à l'article N2.*" ;

CONSIDÉRANT que les seules occupations et utilisations du sol autorisées dans l'article N2 sont "*Les constructions et installations nécessaires à l'implantation des différents réseaux (eau potable, eau pluviale, assainissement, électricité, voirie, télécommunications, énergies renouvelables, etc.) sous réserve qu'elles s'intègrent dans l'environnement et qu'elles soient compatibles avec le caractère de la zone, certains des articles 3 à 13 pourront alors ne pas être appliqués.*" ;

CONSIDÉRANT que le projet ne fait pas partie des constructions autorisées dans la zone N ;

ARRÊTE

Article unique

L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **refusée**.

Fait à BREUILPONT

Le, **13 NOV. 2023**

Le Maire

Michel ALBARO

